

DECRET N° 2006-255 DU 06 JUIN 2006

Portant abrogation du décret n° 2005-612 du 28 septembre 2005 portant Instauration d'un Bordereau de Suivi de Cargaison en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 2005-513 du 18 août 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 83-197 du 25 mai 1983 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- Vu** le décret n° 89-299 du 28 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2005-612 du 28 septembre 2005 portant Instauration d'un Bordereau de Suivi de Cargaison en République du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme auprès du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 16 mai 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} :- Le décret n° 2005-612 du 28 septembre 2005 portant instauration d'un Bordereau de Suivi des Cargaisons en République du Bénin est abrogé..

Article 2.- Le Ministre Délégué chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme auprès du Président de la République, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Industrie et du Commerce sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juin 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



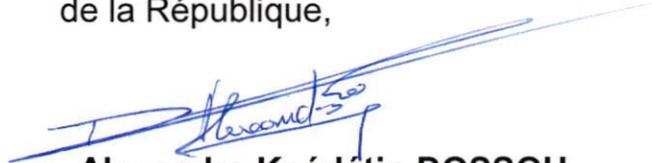
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre Délégué chargé des
Transports, des Travaux Publics et
de l'Urbanisme auprès du Président
de la République,



Alexandre Kpédétin DOSSOU

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



Moudjaïdou Issouffou SOUMANOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MDF 4 MDCTTPU/PR 4
MIC 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.